

<p style="text-align:center">COMMISSION REGIONALE POUR L'INSERTION DES POPULATIONS IMMIGREES REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR</p>

Séance du 22 octobre 1992

RECOMMANDATIONS

Au cours des séances du 1er et 22 octobre 1992, la CRIPI/PACA a examiné le Bilan 1991/1992 et les orientations 1993, présentés par la Délégation Régionale du FAS.
Après débat, la CRIPI, prenant en compte le rapport proposé, adopte les recommandations suivantes :

SUR LE PUBLIC :

- Souligne sa préoccupation concernant les publics primo-arrivants notamment dans les zones rurales,
- attire l'attention de l'ensemble des partenaires publics et sociaux sur la présence croissante de Français originaires du Maghreb ou d'Afrique, ayant la double nationalité. Ces personnes relèvent d'un dispositif d'accueil de primo-immigrants.
- Souhaite à ce sujet que soient examinés par les autorités consulaires les éléments permettant la prévision de cet accueil,
- préoccupée par la marginalisation de certains jeunes immigrés en difficulté au regard des divers dispositifs publics d'insertion professionnelle et sociale, demande que soient renforcés les efforts visant à les accompagner vers ses dispositifs.
- met en avant les problèmes liés au vieillissement des populations immigrées.

SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CRIPI :

- Prenant acte de la mise en place des Groupes de Travail Départementaux de concertation et de coordination, souhaite que ceux-ci deviennent de véritables espaces de dialogue entre acteurs publics et partenaires sociaux sur tous les sujets concernant l'intégration du département,
- propose une large diffusion du PRIPI, dès que celui-ci aura fait l'objet d'un avis de la CRIPI, c'est à dire au mois de novembre 1992, adopte le calendrier des travaux de la CRIPI selon le tableau ci-joint annexé.

SUR LES DEBATS :

- Demande que soient programmés dans les débats de la CRIPI, les sujets suivants :
 - ** l'évolution de l'implication des Animateurs Départementaux Formation-Emploi/FAS dans le dispositif d'insertion, et la mise en place des plans départementaux d'accueil par les Services Publics des Etrangers,
 - ** une réflexion sur la formation/socialisation,
 - ** une réflexion sur le XIème Plan, la préparation des Contrats de Plan et l'implication du FAS,
 - ** l'insertion par l'économique (priorités de la CRIPI, outils de suivi et d'évaluation...),
 - ** structure de coordination "Ecole-Famille-Enfance" (cahier des charges, rapports avec les CAF...).

SUR LES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES :

- ➔ Estime qu'il serait souhaitable dans les analyses de consommation de mieux cerner la relation subvention/action et subvention/organisme,
- ➔ souhaite connaître les causes d'une stagnation apparente du nombre d'organismes financés,
- ➔ estime que les procédures du FAS devraient être améliorées et expliquées, en direction de la CRIPI et des associations.

SUR L'EXECUTION FINANCIERE :

- ➔ Demande que l'information sur les motifs de retard de l'exécution financière soit clairement identifiée et diffusée aux associations,
- ➔ considère que les conditions d'exécution des règles de financement du FAS impliquent une modernisation, une simplification et une harmonisation pour répondre à la double exigence de bonne gestion des fonds publics et d'efficacité sociale,
- ➔ souligne l'intérêt porté à l'initiative du Préfet de Région, de la Caisse de Dépôts et Consignations, la Fondation de France et le FAS pour rechercher les bases d'un dispositif de garantie en direction des associations et des structures d'insertion par l'économique afin de réduire les charges financières et assurer une plus grande maîtrise de la gestion.

SUR LE ROLE DE LA DELEGATION :

- ➔ Note avec satisfaction le renforcement des moyens de la Délégation Régionale,
- ➔ souhaite que le partenariat public se développe avec une claire identification des moyens respectifs,
- ➔ demande que soient renforcées les actions de communication mettant en valeur les rôles de la CRIPI, du FAS et des opérateurs.

SUR LE PROGRAMME D'INTERVENTIONS SOCIALES :

1°) EMPLOI/FORMATION

- ➔ Prend acte des premiers résultats de l'Accord-Cadre DRTE/DRFP/DRANPE/FAS,
- ➔ demande qu'une information régulière sur le suivi des actions relevant de l'Accord lui soit communiquée,
- ➔ souhaite élargir cet Accord-Cadre à d'autres partenaires,
- ➔ manifeste sa préoccupation sur la catégorie des publics demandeurs de formation pour des besoins d'insertion sociale et non identifiés par l'ANPE (ex : mère de famille de + de 35 ans, jeunes en difficulté) et demande que l'inscription à l'ANPE soit systématique pour ces publics,
- ➔ souscrit à la proposition visant à moderniser et harmoniser les procédures relevant des partenaires de l'Accord-Cadre précédemment cité,
- ➔ demande que d'autres mesures Formation-Emploi puissent faire l'objet d'une coordination à l'image des actions d'Insertion par la Formation (AIF).

2°) INSERTION PAR L'ECONOMIE

- ➔ Approuve les "propositions d'orientation et de recommandations pour l'action du FAS en faveur de l'Insertion par l'Economie", transmises par le Directeur du FAS,
- ➔ demande au Conseil d'Administration qu'un ordre de priorité soit déterminé pour 1993, assorti des moyens correspondants à mobiliser.
- ➔ demande que soit ouvert au cours d'une prochaine séance un débat sur les priorités en PACA, l'évaluation et le suivi en liaison avec les différents partenaires (Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, Fondation de France...).

3°) POLITIQUE DE LA VILLE

- ➔ Demande qu'une attention particulière soit portée sur les Sites Pilotes de l'Intégration de Monclar (Avignon) et du Centre Ville de Toulon,
- ➔ souhaite que soit poursuivi l'effort de simplification et d'harmonisation des procédures du DSU en préservant le fonctionnement de l'instance délibérative (CRIPI et Groupes de Travail).

4°) LOGEMENT

- ➔ Propose que les Groupes de Travail Départementaux puissent débattre des problèmes ayant trait au logement en lien avec le Groupe de Travail Régional,
- ➔ attire l'attention de l'ensemble des partenaires sur le suivi des foyers et les conditions à mettre en œuvre face au vieillissement et à la "*précarisation*" de certains des résidents.

5°) ACTIONS SOCIALES ET SANTE

- ➔ Souligne son intérêt pour une meilleure approche des problèmes de santé en liaison avec les compétences des DDASS et de la Santé Publique,
- ➔ propose que sur la base d'une première expérimentation soient préparées des orientations adaptées pour l'avenir en matière de prévention.

6°) ECOLE - FAMILLE - ENFANCE

➔ Concernant les enfants mineurs, en situation de difficulté d'accès aux droits sociaux ordinaires, compte tenu de leur condition d'entrée en France, la CRIPI propose qu'après une étude quantitative du problème (à priori concentrée sur quelques zones délimitées de cette région Marseille et Nice), en liaison avec les écoles et lieux d'hébergement des mineurs en difficulté (foyers, prisons ...) une discussion s'ouvre par zones, avec les Directions de la Réglementation des Préfectures concernées pour étudier les possibilités de régularisation. Les programmes sociaux nécessaires à l'accompagnement des décisions prises seront ensuite élaborées, précisément avec les services sociaux concernés.

➔ Le suivi technique et pédagogique des actions spécifiques en direction de l'enfance immigrée en difficulté (montage des projets, formation des acteurs, liaison entre eux, évaluation) pourrait être confié à un ou deux organismes agréés par le FAS, au vu d'un cahier des charges précis.

Cette mission spécifique serait précisément confiée à un professionnel de bon niveau qui travaillerait en liaison constante avec le FAS. Elle ferait l'objet pour l'organisme support d'un budget particulier annexe au budget général.

Les autres institutions ayant mandat sur la petite enfance et l'école seront sollicitées pour participer à cette mission.

➔ La CRIPI demande la constitution d'un groupe de travail pour la mise au point de ce projet.

7°) PLANS DEPARTEMENTAUX D'ACCUEIL

- ➔ Souhaite être tenue informée de la mise en place des plans départementaux d'accueil des étrangers par les Services Publics et des implications qui en résulteront.

8°) JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

- ➔ Propose que les conclusions résultant de l'étude sur les Associations Nées de l'Immigration soient mises en œuvre, sans délai, notamment dans le cadre des relations partenariales avec les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports et de la Politique de la Ville

9°) ACTION CULTURELLE

- ➔ Confirme l'orientation prioritaire des actions visant le développement culturel dans les quartiers populaires ainsi que le développement culturel des parcours de vie liés à l'immigration.
- ➔ Exprime sa volonté d'établir des conventions, notamment avec la DRAC.

10°) INFORMATION-COMMUNICATION

- ➔ Demande que soit précisé le cahier des charges concernant les radios locales.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT :

- ➔ Souhaite être associée aux suites des audits du contrôle et aux études relevant du programme national,
- ➔ demande que soient renforcées les mesures d'accompagnement à la gestion des associations et à leur éventuelle restructuration.